



**APAJH**  
Ardennes

*au service de la personne en situation de handicap*

---

# **APAJH ARDENNES**

## **SESSAD**

### **des Rièzes et des Sarts**

**Code Finess : 08 0000 193**

**2652 Route de Revin 08230 Rocroy**

**Projet de Service**

**2017 / 2021**

**VALIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9/11/2016**

## Table des matières

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>1 PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 L'association gestionnaire « l'APAJH ARDENNES » .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1.1 Historique.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1.2 Fondement éthique .....</b>	<b>4</b>
1.1.2.1 Mettre en œuvre les principes de laïcité .....	4
1.1.2.2 Favoriser la citoyenneté .....	5
1.1.2.3 Développer les potentialités .....	5
1.1.2.4 Promouvoir la bienveillance.....	6
<b>1.1.3 Projet associatif.....</b>	<b>6</b>
1.1.3.1 Buts .....	6
1.1.3.2 Organigramme du conseil d'administration .....	7
<b>1.2 Présentation des structures.....</b>	<b>8</b>
<b>1.2.1 L'IME.....</b>	<b>8</b>
<b>1.2.2 Le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile .....</b>	<b>9</b>
1.2.2.1 Direction.....	9
1.2.2.2 Définitions juridiques .....	9
1.2.2.3 Agrément .....	9
1.2.2.4 Personnes accompagnées.....	9
1.2.2.5 Champs de compétences.....	10
1.2.2.6 Financement .....	10
1.2.2.7 Zone d'intervention.....	10
1.2.2.8 Missions .....	10
<b>2. LE SESSAD : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE PERSONNALISE.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Des objectifs différenciés selon les âges.....</b>	<b>11</b>
<b>2.2 Education et soins .....</b>	<b>12</b>
<b>2.3 Bien-être .....</b>	<b>12</b>
<b>2.4 Un accompagnement à domicile.....</b>	<b>13</b>
<b>2.5 Le travail avec les familles .....</b>	<b>13</b>
<b>2.6 Les modalités d'expression et de participation des usagers et de leur famille.....</b>	<b>13</b>
<b>2.7 Partenariat et travail en réseau .....</b>	<b>14</b>

2.8 Une aide à la scolarisation .....	15
2.9 Les séjours .....	15
<b>3. LA METHODOLOGIE D’ACTIONS DU SESSAD .....</b>	<b>16</b>
3.1 L’admission, le livret d’accueil et le document individuel de prise en charge .....	16
3.2 Période d’observation et de bilan .....	16
3.3 L’avenant au document individuel de prise en charge : le (PIA) .....	16
3.3.1 <i>Evaluation du PIA</i> .....	17
3.4 Les moyens de mise en œuvre du projet .....	17
3.4.1 <i>L’équipe pluridisciplinaire</i> .....	17
3.4.2 <i>L’organisation fonctionnelle d’accompagnement</i> .....	17
3.4.3 <i>La logistique et l’environnement</i> .....	18
3.5 La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences .....	18
3.5.1 <i>Les fiches de poste</i> .....	18
3.5.2 <i>La gestion des absences</i> .....	18
3.5.3 <i>La formation du personnel</i> .....	19
3.6 Les réunions institutionnelles .....	19
3.6.1 <i>Les réunions de synthèse</i> .....	19
3.6.2 <i>Les réunions de coordination</i> .....	20
3.6.3 <i>La réunion d’évaluation du projet de service</i> .....	20
3.6.3 <i>Les journées à thème</i> .....	20
3.7 L’arrêt de l’accompagnement .....	20
<b>4. L’EVALUATION .....</b>	<b>20</b>
4.1 L’évaluation interne .....	20
4.2 L’évaluation externe .....	21
4.3 L’évaluation du Projet de service .....	21
<b>5. CONCLUSION .....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>22</b>

## **PREAMBULE**

Ce projet élaboré dans une démarche participative éclaire l'organisation du service pour les 5 années à venir. Il se veut un outil de référence pour l'ensemble des professionnels du SESSAD leur permettant d'avoir une ligne directrice. Il a été conçu dans un esprit d'accessibilité et de lisibilité afin que les partenaires et les familles puissent se représenter l'organisation institutionnelle au service du projet de chaque enfant.

Il prend en compte :

- la loi de 2002/2 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- le décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
- l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux
- les recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale
- le bilan de l'évaluation interne
- le bilan de l'évaluation externe
- les bilans du précédent projet de service
- les fiches actions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec l'Agence Régionale de la Santé en janvier 2016
- les résultats des enquêtes de satisfaction à destination des usagers et des familles

Il n'est pas figé et est susceptible d'être modulé en fonction des évolutions des besoins des personnes accompagnées et des politiques éducatives, sociales et médico-sociales.

Il s'attache à répondre aux besoins des personnes accueillies, identifiés dans leur projet individualisé d'accompagnement par une organisation collective de ressources humaines et matérielles afin de les préparer à leur vie de citoyen.

# 1 PRESENTATION GENERALE

## 1.1 L'association gestionnaire « l'APAJH ARDENNES »

### 1.1.1 Historique

L'association Les Sapins, devenue APAJH Ardennes en novembre 2012, a été créée en 1962 par Mme VIENOT, maire de Rocroy, pour gérer un établissement pour enfants déficients intellectuels et un centre de plein air durant les vacances scolaires. Afin de renforcer l'assise de l'association, le président et le directeur ont rencontré en 2012 les représentants de la fédération des APAJH. Après une analyse des valeurs portées, des appuis potentiels et de l'opportunité d'entrer dans une posture départementale, les administrateurs ont choisi de devenir APAJH Ardennes. L'adhésion à cette fédération d'associations départementales a permis de consolider la pérennité de l'association en bénéficiant d'une veille politique et réglementaire, d'un accompagnement technique et d'une réflexion sur les valeurs d'accessibilité universelle.

Présidée par Monsieur GERMAIN, également membre du bureau du conseil d'administration fédéral, l'APAJH Ardennes a célébré son cinquantenaire le 3 octobre 2014.

### 1.1.2 Fondement éthique

L'APAJH Ardennes porte les valeurs de solidarité, laïcité et citoyenneté. Les fondements de son action s'appuient sur la fédération des APAJH qui milite pour ces valeurs concrétisées par la Chartes de Paris sur l'accessibilité universelle et par le pacte handicap proposé aux communes pour un engagement d'une cité garantissant l'accès à tout pour tous.

#### 1.1.2.1 Mettre en œuvre les principes de laïcité

«Démocratie et laïcité sont pareils » Jean Jaurès

Les principes de laïcité se fondent sur la loi de 1905 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) et sur la loi de 2004 (signes ostentatoires). Il s'agit de principes de justice, d'égalité et de liberté.

Notre définition de la laïcité

La laïcité affiche les principes de respect de la personne dans ses croyances et ses non croyances, ses convictions politiques, morales et religieuses. Elle met en sécurité les convictions de chacun et énonce des limites à l'expression de la liberté individuelle.

La posture des professionnels de l'APAJH Ardennes

En regard des croyances et convictions des personnes accompagnées, les professionnels du service ne portent pas de jugement et garantissent ainsi une égalité de traitement dans les accompagnements. Ils se positionnent sans s'engager et ne partagent pas leurs convictions personnelles. Ils apportent seulement des informations et des connaissances afin de favoriser la liberté de conscience de chacun.

La personne, lorsqu'elle entre à l'APAJH Ardennes doit savoir qu'elle sera en sécurité idéologique : les apprentissages sont les plus objectifs possibles et les personnels s'engagent à rester neutre dans leur démarche éducative. Toutes sorties, activités ou thèmes pouvant engager des valeurs morales, politiques ou religieuses sont préparés en amont. La laïcité n'est pas hostile à la religion, on peut en parler en fixant le cadre auparavant et en rappelant les principes de laïcité de l'association en préambule. Tout sectarisme ou prosélytisme sont assimilés à de la maltraitance et font l'objet d'une faute grave. Tout professionnel a un devoir d'information à la direction.

#### 1.1.2.2 Favoriser la citoyenneté

Prévenir les conduites inadaptées par un climat de confiance et de bien-être

Les professionnels du service s'attachent à adopter une posture bienveillante et encourageante dans le but de créer un climat de bien-être, favorable à l'épanouissement personnel des personnes accompagnées. Ils veillent à avoir un comportement et un langage respectueux, positif, sécurisant et s'appuient sur les atouts de la personne accueillie. Ils adaptent leur pratique en fonction de ses problématiques et de son vécu dans un souci d'équité.

#### Valoriser

Les professionnels valorisent chaque fois que possible :

- Entraide, bienveillance, sollicitude
- Esprit d'initiative
- Calme
- Respect des consignes et du règlement, etc.

Ils cherchent à :

- Relever les atouts de l'utilisateur et encourager le comportement positif.
- Solliciter, responsabiliser.
- Utiliser le non-verbal : regard encourageant, pouce levé, pictogrammes, etc.
- Varier les mots.
- Afficher les œuvres des enfants, des photos des enfants en train de travailler.
- Relever les attentes des enfants et les intégrer au PIA.

Les professionnels du service veillent à avoir un discours valorisant en évitant la mise en concurrence avec les autres, les récompenses alimentaires ou les cadeaux, considérés comme non appropriés.

#### 1.1.2.3 Développer les potentialités

Au regard des statuts de l'Association et du conseil d'administration, l'ensemble du service œuvre pour aider au développement harmonieux des personnes accueillies.

En élaborant et en assurant un suivi régulier des projets individualisés d'accompagnement, les professionnels cherchent à développer l'autonomie, les connaissances et les outils nécessaires à une scolarisation en milieu de droit commun et à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour se faire, ils adaptent les objectifs et les méthodes aux capacités de chacun et permettent de développer les potentialités individuelles.

#### 1.1.2.4 Promouvoir la bientraitance

Exigence professionnelle poursuivie par le SESSAD, la bientraitance est une recherche permanente d'optimisation de l'accompagnement des usagers pour leur bien-être et leur épanouissement. Elle cherche à prévenir les éventuelles difficultés de fonctionnement en anticipant des solutions dans un cadre collectif de réflexion des professionnels. Ceux-ci se positionnent dans une démarche d'amélioration continue des pratiques, des organisations, des procédures, de l'environnement et des formations. L'éthique, la déontologie, les valeurs communes sont au service de cette bientraitance.

Considérant que des situations de maltraitance peuvent être générées au quotidien de manière anodine, les professionnels du service s'engagent à :

- questionner leurs pratiques de manière régulière afin que leurs attitudes puissent être en concordance avec un cadre garantissant la sécurité et l'amélioration de l'accompagnement
- mettre en place des projets individualisés d'accompagnement afin de respecter l'identité et la singularité des personnes accueillies
- se former afin de construire une définition commune de la bientraitance
- favoriser les coopérations entre services pour pallier les déficits d'accompagnement de certains métiers.
- mettre en place une démarche qualité afin de prendre en considération les avis de la personne accueillie et de sa famille en vue d'améliorer l'accompagnement
- humaniser le cadre de vie des personnes accueillies pour permettre un accompagnement plus digne, plus respectueux de l'intimité, de la sécurité et des souhaits des personnes accueillies

Le service développe ainsi une culture de bientraitance en portant un regard bienveillant et un discours positif à l'égard de la personne accueillie. Il s'appuie principalement sur les attentes des recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM).

### **1.1.3 Projet associatif**

#### 1.1.3.1 Buts

L'association départementale APAJH a pour buts :

- o la mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie
- o d'agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap et à leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des

sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état et leur insertion dans le monde du travail.

- d'assurer la représentation et l'intervention au nom des personnes en situation de handicap auprès des instances départementales et régionales, ainsi que des partenaires sociaux des personnes en situation de handicap, des parents, des familles et des tuteurs, sans distinction d'âge, de sexe, de religion ou de nationalité.
- d'assurer la représentation de l'association départementale auprès des partenaires sociaux et pouvoirs publics locaux
- la création et la gestion de services et établissements au bénéfice des personnes en situation de handicap destinés à les accueillir et/ou à les accompagner en mettant en place :
  - les équipements nécessaires pour compléter les équipements publics existant
  - des formules nouvelles d'éducation, de formation et d'intégration sociale et professionnelle
  - des activités culturelles
  - des aides en direction de leurs familles
- d'entretenir entre les intéressés l'esprit d'entraide et de solidarité
- de dispenser des prestations de services ciblées vers les établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment la réalisation d'évaluations externes

#### 1.1.3.2 Organigramme du conseil d'administration

- Membres avec voix délibérative :
  - 18 à 24 personnes issues des membres actifs et élues en Assemblée Générale pour une durée de 6 ans (renouvelables par tiers tous les 2 ans).
- Membres avec voix consultative :
  - L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant.
  - L'Inspecteur de l'Education Nationale chargée de l'adaptation et de scolarisation des élèves handicapés ou son représentant
  - Le représentant du Conseil Départemental
  - Deux représentants du personnel
  - Le président du Conseil de Vie Sociale (CVS)
  - Le directeur
  - Le chef de service éducatif
  - Les médecins de l'établissement

## 1.2 Présentation des structures

### 1.2.1 L'IME

Il regroupe :

- Une Section d'éducation et d'enseignement spécialisé (S.E.E.S.) accueillant des enfants âgés de 6 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne avec ou sans troubles associés répartis par groupes d'âge.
- Une section d'initiation et de première formation professionnelle (S.I.P.F.P.) qui accueille les adolescents de 14 à 20 ans repartis en groupes répartis par âge et par besoins.
- Une section éventuelle de jeunes adultes sous statut amendement CRETON

L'IME se situe sur la commune de Rocroy sur la route de Revin au lieu-dit « Hiraumont ». Il est ouvert du lundi au vendredi, 204 jours par an. L'amplitude horaire quotidienne s'étend de 8 H 45 à 16 H 30.

Il est constitué :

- D'une maison bourgeoise à démolir et à remplacer

Bâtiment originel de l'association, cette bâtisse est construite sur 3 étages et abrite entre autre la direction et le pôle administratif.



Le diagnostic accessibilité réalisé en 2015 a démontré une ampleur de travaux très importante pour être remis aux normes. De plus, les coûts d'entretien au regard de sa vétusté deviennent chaque année un peu plus onéreux. Le conseil d'administration a donc décidé de démolir cette maison et de la remplacer par un bâtiment administratif de plein pied et par un petit pavillon permettant de travailler l'autonomie de la vie quotidienne pour les plus âgés. L'espace libéré par la démolition sera aménagé en terrain multisports. Ces travaux devraient se terminer fin 2018.

- de bâtiments anciens rénovés

Une ancienne ferme comprenant des salles d'activités et le bureau du service de suite

Un gymnase

Un bâtiment dédié aux 6/14 ans pour l'accompagnement pédagogique et éducatif

Une maison comprenant un atelier alimentation hygiène et service, une cuisine pédagogique, une salle multimédia, un atelier d'art-thérapie et les locaux du SESSAD



Bâtiment accueillant le SESSAD

- de bâtiments neufs

Un espace abritant 2 ateliers d'initiation professionnelle

Un bâtiment comprenant une cuisine, une lingerie et trois salles à manger

Un bâtiment comprenant l'espace des thérapeutes et deux salles de réunion

### **1.2.2 Le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile**

Le SESSAD des Rièzes et des Sarts accompagne des enfants ou adolescents âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne avec ou sans troubles associés. Ses locaux sont situés au sein de l'IME et il dispose d'un bureau et d'une salle de réunion. Il bénéficie de la logistique de l'IME en matière d'entretien des locaux et de maintenance.

#### 1.2.2.1 Direction

Recruté par le conseil d'administration, le directeur a la charge de l'IME et du SESSAD et ses prérogatives sont définies dans un document unique de délégation

#### 1.2.2.2 Définitions juridiques

Le SESSAD se réfère à l'application des annexes XXIV rénovées par le décret 89-798 du 27 octobre 1989 puis, à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et du 5 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

#### 1.2.2.3 Agrément

Le SESSAD est agréé pour accompagner des enfants ou adolescents âgés de 0 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne avec ou sans troubles associés. Il est autorisé à accueillir 12 enfants ou adolescents. Le service est ouvert 204 jours par an.

#### 1.2.2.4 Personnes accompagnées

Outre la déficience intellectuelle légère ou moyenne, le SESSAD s'adresse à des usagers qui peuvent présenter :

- Des difficultés d'apprentissage préscolaire ou scolaire
- Des difficultés de socialisation
- Des comportements inadaptés

- Des troubles du langage et/ou psychomoteurs

#### 1.2.2.5 Champs de compétences

La Commission des Droits et de l'Autonomie de la personne handicapée (CDA) qui siège au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), décide des orientations, initie le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et notifie l'accompagnement par un SESSAD. La famille, à réception de cette notification, visite et choisit le service qui lui convient.

#### 1.2.2.6 Financement

Le SESSAD est rattaché administrativement et financièrement à l'APAJH Ardennes dans le cadre du deuxième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre le président de l'association et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Son financement est accordé par dotation globale sur arrêté de l'ARS, versé par la CPAM.

#### 1.2.2.7 Zone d'intervention

Le SESSAD des Rièzes et des Sarts intervient dans le secteur Nord-Ouest des Ardennes.

#### 1.2.2.8 Missions

Selon la loi d'orientation du 27 octobre 1989, elles se différencient selon les âges :

« La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures, le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. »

Les circulaires du 30 octobre 1989 et du 23 avril 1990 précisent que les SESSAD apportent une mission supplémentaire, celle d'assurer un soutien à l'intégration sociale et scolaire en intervenant au plus près du milieu naturel de l'enfant. Ils représentent une alternative à l'orientation en établissement spécialisé.

Les droits et libertés de la personne accueillie sont réaffirmés par la loi du 2 janvier 2002 : respect de l'intégrité, libre choix entre les prestations adaptées, consentement et prise en charge adaptée, confidentialité, participation du bénéficiaire et accès aux informations le concernant.

Toute personne accompagnée peut faire appel à un médiateur pour faire valoir ses droits. Des enquêtes de satisfaction associent les bénéficiaires à l'optimisation du fonctionnement du service et à son projet. Pour chaque admission, un livret d'accueil contenant une charte des droits et libertés et le règlement intérieur du service, est assorti d'un document individuel de prise en charge (DIPC) décliné en un projet individualisé d'accompagnement (PIA). Ce document est établi dans les trois mois suivant l'arrivée de la personne accueillie. Il est élaboré sous la responsabilité du directeur en adéquation avec l'engagement de l'utilisateur et de sa famille. Les modalités de mise en œuvre des objectifs éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques sont conduites par les professionnels du service. Ainsi, la mission première du SESSAD

est le maintien et l'accompagnement de la personne accueillie dans son milieu social, familial et scolaire. Pour se faire, un PIA modulable, évolutif prend en compte la globalité des besoins.

Ce PIA s'inscrit dans un projet de vie qui doit permettre à la personne accueillie de se construire dans une dimension d'acteur et comprend le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), issu de la loi du 11 février 2005 qui articule la dimension scolaire.

Les missions du service se fondent sur la notion fondamentale de partenariat entre les parents et les professionnels.

Le SESSAD s'inscrit alors dans une dynamique préventive en matière d'accompagnement. Plusieurs objectifs se dégagent, plus spécifiquement en fonction de l'âge de l'utilisateur :

- Favoriser la prévention et l'éducation précoce
- Evaluer les compétences sociales, affectives, scolaires et professionnelles
- Accompagner la personne accueillie et sa famille
- Favoriser l'épanouissement social et affectif de l'enfant
- Optimiser l'autonomie du jeune
- Soutenir la scolarisation en milieu de droit commun
- Favoriser et coordonner le travail en partenariat avec les différents intervenants impliqués dans l'éducation et les soins du jeune
- Préparer aux orientations scolaires, sociales et/ou professionnelles ultérieures

## **2. Le SESSAD : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE PERSONNALISE**

Au regard du cadre juridique et de la réalité des demandes et orientations, les objectifs du SESSAD s'inscrivent, selon la particularité de la situation de l'utilisateur, dans un cadre soit préventif (dépistage précoce), soit de relais, soit d'accompagnement.

Il s'agit également d'identifier les problématiques de l'utilisateur et de mettre en œuvre des réponses adaptées à ses besoins et/ou à ceux de sa famille.

### **2.1 Des objectifs différenciés selon les âges**

L'action du SESSAD a des objectifs différenciés suivant l'âge de la personne accueillie.

Avant 6 ans, l'action du SESSAD se centre sur :

- Le dépistage précoce, évaluations, affinement du diagnostic
- La prévention
- La socialisation
- L'aide au développement global
- L'accompagnement des familles
- La mise en place de relais partenariaux
- Le soutien à la socialisation et à la scolarité

De 6 ans à 11 ans, l'action du SESSAD se centre sur :

- La prévention
- La socialisation
- L'accompagnement à l'orientation scolaire
- L'accompagnement des familles
- L'aide au développement global

De 12 à 15 ans, l'action se centre sur :

- La prévention
- La socialisation
- L'intégration sociale et la scolarisation
- L'accompagnement à l'orientation scolaire
- L'accompagnement des familles
- L'aide à l'autonomie
- L'aide au développement psycho-affectif et social

De 15 à 20 ans, l'action se centre sur :

- La prévention
- La socialisation
- L'aide à l'autonomie sociale et scolaire
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle
- La mise en place de relais partenariaux

## **2.2 Education et soins**

L'action du SESSAD est une action pluridisciplinaire qui tend à répondre au plus près des besoins de l'utilisateur et de sa famille et s'élabore au travers du PIA qui comprend trois axes.

- L'axe éducatif répond aux besoins de développement cognitif et social de l'utilisateur, de dynamisation de ses compétences et d'accompagnement des familles.
- L'axe pédagogique répond à une nécessité d'accompagnement de l'utilisateur dans son projet personnalisé de scolarisation et/ou son projet d'insertion professionnelle. Il correspond également à une nécessité de médiation famille/école et utilisateur/école.
- L'axe thérapeutique répond à une nécessité d'évaluation, de dépistage, de rééducation et d'accompagnement thérapeutique.

## **2.3 Bien-être**

La démarche Snoezelen

Une salle dédiée à la démarche Snoezelen a été aménagée au sein du bâtiment médico-éducatif de l'IME et une formation a été proposée à différents professionnels. La démarche Snoezelen est une

démarche d'accompagnement, un état d'esprit, un positionnement d'écoute et d'observation, basée sur des propositions de stimulation et d'exploration sensorielles, privilégiant la notion de « prendre soin ».

- Le concept s'articule autour de trois dimensions :
- Des propositions d'expériences autour des différentes modalités sensorielles, visuelles, sonores, tactiles...
- Le respect de la personne et de ses rythmes en lui permettant d'être actrice de son accompagnement
- La proposition d'expériences autour de la détente

L'espace Snoezelen est accessible à tous les usagers du service, sauf contre-indication médicale ou psychiatrique. Cette démarche peut être proposée en individuel, en groupe et aux familles. La participation à cette démarche doit correspondre au désir de l'utilisateur et s'inscrire dans son projet individuel.

Les accompagnants doivent avoir suivi une formation. Le professionnel formé va observer, écouter, répondre, encourager, soutenir, animer l'environnement, distiller les stimulations, prendre le temps de respecter. Dans cet espace il intervient au rythme de l'utilisateur, lui laissant le temps de l'initiative et le temps de percevoir, de découvrir les stimulations proposées.

Une charte institutionnelle délimitant ses règles et son cadre de réalisation a été mise en place (Annexe)

## **2.4 Un accompagnement à domicile**

L'accompagnement « à domicile » s'entend sous la notion de « lieux de vie » de l'utilisateur. Les professionnels privilégient les différents milieux (école, domicile, lieux neutres...) dans lesquels l'utilisateur évolue afin de favoriser l'insertion et l'adaptation.

## **2.5 Le travail avec les familles**

La dimension familiale est essentielle dans les pratiques du SESSAD. La famille est le premier partenaire sans lequel l'action du SESSAD perdrait son efficacité. La famille doit être actrice du projet de son enfant, c'est le point d'ancrage.

La compréhension et l'accompagnement familial sont des axes privilégiés par le SESSAD qui s'inscrivent dans une démarche de « médiation », de travail de liens entre les différents intervenants.

## **2.6 Les modalités d'expression et de participation des usagers et de leur famille**

Un Conseil de la Vie Sociale n'est pas mis en place par le service qui a fait le choix d'autres modalités d'expression et de participation des usagers et de leur famille :

- Une rencontre a lieu avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire. Au cours de cette rencontre, plusieurs thèmes sont abordés :
  - Les différents accompagnements de l'utilisateur et la remise d'un emploi du temps aux parents
  - La présentation des missions de chacun des professionnels

- Une lecture collective du livret d'accueil et explication des documents obligatoires remis aux parents à l'admission
- L'explication des objectifs travaillés lors des sorties éducatives et des séjours
- o Une rencontre en fin d'année scolaire au cours de laquelle un bilan des accompagnements de l'année et du séjour est présenté
- o Une enquête de satisfaction pour les familles
- o Une enquête de satisfaction pour les personnes accueillies

Un questionnaire de satisfaction destiné aux familles et un autre destiné aux personnes accueillies est remis au mois de juin tous les trois ans. Ces questionnaires permettent de recueillir leurs avis sur l'organisation du service et d'étudier les changements utiles dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Ils sont complémentaires au groupe d'expression des familles et des jeunes.

Le but de ces enquêtes et de ces réunions est d'associer les personnes accueillies et leur famille au fonctionnement du service et d'en améliorer le fonctionnement.

## **2.7 Partenariat et travail en réseau**

L'ANESM recommande l'ouverture du service à et sur l'environnement (appui et ressources) impliquant les professionnels, les usagers, leurs proches et les acteurs du territoire. C'est à la fois un moyen d'améliorer la qualité des prestations fournies et un principe de structuration des pratiques professionnelles.

Les partenaires tels que définis ci-après sont des professionnels extérieurs au service et intervenant directement ou indirectement auprès de l'utilisateur et de sa famille. Jouant un rôle essentiel, ce travail en réseau permet de rechercher la complémentarité des actions centrées sur l'utilisateur. Il peut faire l'objet de conventions ou chartes dans un souci de mutualisation des ressources.

### La MDPH (Maison départementale des personnes Handicapées)

Créée par la loi du 11/02/2005, la MDPH est un groupement d'intérêt public placé sous la tutelle du président du Conseil Départemental qui exerce une mission d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille.

### L'Education nationale

- o L'enseignant référent est l'acteur central des actions menées en direction des élèves en situation de handicap. Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS qui comprend également le projet pédagogique et celui du SESSAD. Il est de fait en lien avec le service dès l'admission. Le service participe aux ESS sur invitation de l'enseignant référent.
- o L'Enseignant
- o Les Psychologues scolaires, COP
- o Les Médecins et infirmiers scolaires
- o Les AVSi, AVSco

### La santé

Dans le cadre du soin, le SESSAD travaille avec le réseau santé au sens le plus large possible : CMP, CMPP, CAMSP, PMI, hôpitaux de jour, unité ado...et professionnels libéraux

### Social et protection de l'enfance

MDS, CADEF (AED, AEMO...)

### Insertion sociale et professionnelle

Mission locale, Entreprises, ESAT

Ces partenariats se concrétisent par

- des rencontres
- des appels téléphoniques
- des réunions d'information et/ou de travail

Chaque accompagnement se réfléchit sur la pertinence des interventions des différents professionnels (« Qui fait quoi ? » et « Quelle est la personne la plus aidante dans le projet ? »).

Il s'agit d'établir au mieux des liens de confiance mutuelle entre tous les partenaires impliqués y compris la famille. Afin de renforcer les complémentarités et de créer une dynamique de travail en réseau, le SESSAD organise des rencontres annuelles avec les psychologues scolaires, les assistantes sociales et éducateurs du Conseil Départemental et les enseignants référents du territoire d'intervention.

## **2.8 Une aide à la scolarisation**

L'aide à la scolarisation par le SESSAD se travaille avec la famille, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire de l'utilisateur et les partenaires, dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de scolarisation coordonnée par l'enseignant référent. Cette équipe de suivi formalise un PPS qui définit les objectifs et les modalités des interventions du SESSAD et des autres partenaires impliqués. En accord avec la famille, ce PPS s'imbrique dans le PIA élaboré par l'équipe du SESSAD.

## **2.9 Les séjours**

Pendant les périodes de vacances scolaires, des séjours peuvent être organisés pour répondre aux objectifs communs des différents PIA et notamment au développement de l'autonomie dans les actes de vie quotidienne et de la socialisation dans un cadre collectif sécurisant.

### **3. LA METHODOLOGIE D' ACTIONS DU SESSAD**

#### **3.1 L' admission, le livret d' accueil et le document individuel de prise en charge**

La CDA notifie l'orientation en SESSAD pour une durée déterminée. La famille prend alors contact avec le SESSAD. Un entretien de pré-admission a lieu avec un éducateur du service afin d'en présenter le fonctionnement. Un livret d'accueil avec la charte des droits et des libertés est remis et expliqué à la famille.

Lors de l'admission, un éducateur du service se rend au domicile de la famille afin de constituer le dossier administratif et faire signer le document individuel de prise en charge (DIPC).

Cette rencontre détermine des besoins et fait émerger les premiers objectifs d'accompagnement.

En s'appuyant sur les bilans du SESSAD, la MDPH réévalue cette aide à chaque période de fin d'accompagnement.

#### **3.2 Période d'observation et de bilan**

Cette période d'environ trois mois s'impose comme une phase d'observation et de bilans des potentialités et difficultés de l'usager. L'équipe du SESSAD prend contact avec les différents partenaires intervenant auprès de l'usager, rencontre celui-ci individuellement afin de procéder à des évaluations plus approfondies : bilans psychologique, pédagogique, orthophonique et/ou psychomoteur.

Ces bilans sont complétés par les observations des accompagnants de l'enfant à l'école lorsqu'il est scolarisé et de l'équipe de suivi de scolarisation (enseignant référent, enseignant, AVS, parents) autour du PPS (projet personnalisé de scolarisation).

Au terme de ces trois mois, avec le pilotage du médecin psychiatre et du directeur, l'ensemble des bilans donne lieu à l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement, soumis en priorité à la famille.

#### **3.3 L'avenant au document individuel de prise en charge : le (PIA)**

Il représente l'avenant au DIPC et est revu chaque année. L'usager et sa famille sont parties prenantes lors de l'élaboration du PIA et tout au long de l'accompagnement. Les places de la famille et de l'usager restent prépondérantes et leurs accords explicites sont indispensables dans le suivi du projet.

Proposé par les professionnels du SESSAD, le PIA est discuté avec la famille, l'usager et l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil. Après accord des parties prenantes, le PIA explicite pour l'année scolaire les objectifs spécifiques à atteindre, les moyens mis en œuvre et les modalités d'intervention. Il prend en compte le réseau familial et social existant et les stratégies déjà mises en place par la famille pour faire face au handicap.

L'accompagnement et l'aide apportés par le service s'expriment avec une attention fondée sur l'écoute, le respect, la communication et la compréhension. Le PIA est réévalué régulièrement.

### **3.3.1 Evaluation du PIA**

Au cours de synthèses régulières, le PIA est réévalué, avec la participation ou non de la famille et de l'utilisateur. L'abord pluridisciplinaire est garant de qualité. Les différents temps d'échanges permettent de vérifier la réalisation du PIA, sa pertinence, ses effets et l'implication des différents professionnels dans le projet. Chaque temps d'évaluation du PIA peut donner lieu à la modification des accompagnements nécessaires pour l'utilisateur. Toute modification du projet sera transmise à la famille lors d'un entretien avec toute ou partie de l'équipe pluridisciplinaire. Des réunions de coordination hebdomadaires entre professionnels permettent tout au long de l'année d'échanger sur les pratiques et sur les usagers. Le livret de compétences et les observations des professionnels servent de support à la réévaluation du projet.

## **3.4 Les moyens de mise en œuvre du projet**

### **3.4.1 L'équipe pluridisciplinaire**

Afin de répondre au plus près des besoins de l'utilisateur, le SESSAD dispose d'un plateau technique spécialisé :

A temps partiel :

- directeur
- psychologue
- psychiatre
- enseignant spécialisé
- psychomotricienne
- 2 orthophonistes
- secrétaire
- responsable qualité
- comptable

A plein temps

- 1 éducatrice spécialisée
- 1 AMP

Les rôles et missions des professionnels sont déclinés spécifiquement dans une fiche de profil de poste.

### **3.4.2 L'organisation fonctionnelle d'accompagnement**

Le SESSAD intervient en regard de la nécessité des objectifs posés soit au domicile, soit à l'école, soit à l'extérieur. Les temps d'intervention sont définis avec la famille et les partenaires, formalisés dans le PIA. Un règlement de fonctionnement du service décline les moyens en termes d'organisation, de sécurité, de missions et de respect des droits et des personnes accompagnées.

### **3.4.3 La logistique et l'environnement**

#### Les locaux du SESSAD :

Le service dispose d'un bureau et d'une salle de réunions/activités où se déroulent les synthèses enfants et la coordination entre professionnels tout au long de l'année. Cette salle peut être utilisée pour l'aide aux devoirs. Les salles spécialisées de l'IME constituent également des lieux d'accueil notamment la salle de psychomotricité et la salle SNOEZELEN. Une entrée indépendante pour l'accès au bâtiment SESSAD permet une identité claire du service par rapport à l'IME, cela dans un souci de clarification pour les enfants et les familles qui se rendent dans les locaux du SESSAD.

#### Les transports :

Pour les familles, c'est souvent la première fois qu'elle confie leur enfant à une personne étrangère pour l'emmener faire une activité ou pour un accompagnement avec un professionnel du service. La qualité du transport est donc un critère important dans la confiance future que la famille accordera au service. A cet effet, le service dispose de 3 véhicules. Les professionnels, pour des raisons organisationnelles, peuvent être amenés à utiliser leur véhicule personnel.

## **3.5 La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

### **3.5.1 Les fiches de poste**

Le but de fiches de poste est d'améliorer la gestion des ressources humaines et d'optimiser la représentation des missions d'une fonction.

C'est un document contractuel qui permet :

- au salarié :
  - de connaître précisément les missions et activités qu'il exerce, ses marges de manœuvre, ses interlocuteurs, les moyens mis à disposition
  - de voir son travail connu et reconnu par sa hiérarchie
  - de solliciter les formations nécessaires par rapport à ses missions.
  
- au directeur :
  - de connaître avec précision les qualifications du salarié
  - de faciliter une meilleure délégation et prise d'autonomie
  - d'améliorer l'organisation du travail
  - de proposer au salarié des formations adaptées aux exigences de son poste

### **3.5.2 La gestion des absences**

Pour une absence d'un professionnel de moins de 15 jours, il n'est pas envisagé de remplacement. Ce sont les éducatrices du service qui se chargent de prévenir les établissements scolaires et les familles de l'impossibilité ponctuelle des accompagnements.

Pour une absence supérieure à 15 jours, la direction met en œuvre les moyens nécessaires au remplacement du professionnel concerné. Dans l'impossibilité de trouver un remplaçant, les ressources de l'IME sont mobilisées.

### **3.5.3 La formation du personnel**

La formation continue est un investissement à la fois personnel et collectif qui renforce le potentiel adaptatif du service. Elle permet d'anticiper l'évolution des besoins de la population accueillie, d'ajuster l'agrément du service, de renforcer l'épanouissement professionnel, de favoriser les innovations et permet une plus-value individuelle et institutionnelle.

L'accès à la formation continue de l'équipe pluridisciplinaire est facilité et encouragé pour que chaque professionnel puisse réfléchir sur sa pratique, reste au fait de l'ensemble des textes réglementaires et s'enrichisse des expériences mises en œuvre dans les autres SESSAD. Outre le budget annuel de formation attribué par l'organisme paritaire collecteur (UNIFAF), le service encourage dans la mesure des contraintes budgétaires les demandes de formation, favorise les actions certifiantes et qualifiantes et incite aux processus de VAE.

Dans une dynamique de réflexion pluriannuelle, une session annuelle déclinant un sujet de réflexion transversale (prévention de la maltraitance, écrits professionnels, prévention de la violence,...) est organisé en intra à l'attention du plus grand nombre de professionnels.

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité des accompagnements et en réponse à l'évolution des besoins de la population accueillie, les professionnels du service ont participé aux formations suivantes :

- autisme, TED et stratégies éducatives : aborder les approches cognitivo-comportementales pour des accompagnements des plus adaptés
- SNOEZELLEN, un concept pour un espace sensoriel
- Approche systémique

Des professionnels du service sont formés aux gestes de premiers secours, à la manipulation du défibrillateur et à la sécurité incendie. Ils sont assujettis aux recyclages pour maintenir leurs acquis et leurs attestations.

Dans une salle d'information, l'accès à la formation individuelle pour chaque professionnel est facilité par la mise à disposition de documents proposant des formations, des recommandations de l'ANESM et des textes réglementaires.

## **3.6 Les réunions institutionnelles**

### **3.6.1 Les réunions de synthèse**

Les réunions de synthèse ont lieu selon un calendrier déterminé. Chaque usager en bénéficie au minimum deux fois par an. Dans une dynamique globale d'accompagnement, ces réunions

pluridisciplinaires permettent l'élaboration ou le réajustement des PIA. Les partenaires peuvent être conviés.

### **3.6.2 Les réunions de coordination**

Les réunions de coordination ont lieu chaque semaine. L'équipe se rencontre et échange des informations, analyses, observations concernant le fonctionnement du service ou de l'accompagnement afin de coordonner les différentes interventions.

### **3.6.3 La réunion d'évaluation du projet de service**

Cette réunion a lieu une fois par an en fin d'année scolaire et a pour but d'évaluer la pertinence des actions du service et réévaluer le projet de service.

### **3.6.3 Les journées à thème**

Il s'agit de participer ou d'organiser une journée d'étude et d'échanges avec l'ensemble des SESSAD ardennais afin de :

- Offrir des possibilités de mutualisation des moyens,
- Essayer d'harmoniser certaines procédures,
- Etre une force de proposition auprès des autorités de tutelle et de la MDPH,
- Mener une réflexion sur des thèmes propres au public SESSAD.

### **3.7 L'arrêt de l'accompagnement**

La décision de l'arrêt de l'accompagnement du SESSAD est relative à la CDA sur proposition de l'équipe de suivi et/ou à la demande de la famille.

## **4. L'EVALUATION**

La loi du 2 janvier 2002 prévoit également l'obligation d'une évaluation dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette obligation législative revêt deux modalités distinctes :

- Une évaluation interne destinée à évaluer l'activité et la qualité des prestations délivrées, notamment sur la base des recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées par l'Agence nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ANESM)
- Une évaluation externe pratiquée par un organisme habilité par l'ANESM.

### **4.1 L'évaluation interne**

La démarche d'évaluation interne est la porte d'entrée dans le processus de l'amélioration continue de la qualité. Elle est le moyen d'identifier et de porter une appréciation sur des procédures, références et pratiques existant au sein de l'établissement. Elle propose au service de s'interroger sur ses missions et les valeurs qu'il porte.

L'évaluation interne constitue une opportunité de travail et de réflexion sur la qualité de l'accueil des enfants et adolescents en fonction de leurs besoins et de leurs attentes. En s'appuyant sur un référentiel, elle a pour finalité principale la mesure du niveau d'atteinte des objectifs fixés. Les constats d'écart issus de cette phase d'évaluation conduisent à la détermination d'actions qui alimentent le processus d'amélioration continue engagé.

#### **4.2 L'évaluation externe**

L'évaluation externe a pour objectif d'apprécier au sein du service la cohérence, l'efficacité, la pertinence et l'efficacité des actions afin de garantir une meilleure qualité de service. Elle vise à l'amélioration des pratiques dans le cadre des prestations délivrées. Réalisée par un organisme indépendant habilité par l'ANESM, elle reprend l'évaluation interne et apporte une expertise sur la mise en œuvre de la démarche qualité. Les évaluations successives, internes et externes, doivent permettre d'apprécier les évolutions et les effets des mesures prises pour l'amélioration continue des prestations délivrées.

#### **4.3 L'évaluation du Projet de service**

De façon constante, le SESSAD vise à faire évoluer son projet. L'ensemble des réflexions, qui accompagnent la conduite de la démarche qualité et le processus d'évaluation, alimentent le projet de service et en assure son adaptation en tenant compte de l'organisation collective, des attentes de la personne accompagnée et de sa famille. Annuellement, un bilan de ce projet est fait en équipe afin d'établir les points forts et les pistes d'amélioration et de les inclure dans le plan d'action de la démarche qualité.

### **5. CONCLUSION**

Les parents ont parfois besoin de retrouver leur place éducative, de cheminer dans l'acceptation du handicap, d'être reconnus et considérés comme des acteurs incontournables du projet de leur enfant. C'est bien dans une relation de confiance générée par la stratégie de communication de l'équipe du SESSAD que les familles pourront puiser ces valeurs au service de leur enfant.

Travailler avec les familles, c'est reconnaître qu'elles ont des compétences parentales, validées et valorisées. Accepter leur contradiction, c'est pouvoir proposer une réflexion sur des difficultés ou un dysfonctionnement. Prendre le temps de se rencontrer, de se connaître, de se comprendre, c'est établir une relation fiable et permettre à l'enfant de faire confiance à une équipe que ses parents ont validée et reconnue. C'est rendre les fonctionnements réciproques explicites, améliorant la lecture des actions de chacun et recherchant leur optimisation.

Les relations régulières entre le jeune, la famille, l'école et tous les autres partenaires permettent d'enrichir les liens. Elles permettent la cohérence des actions de chacun et définissent la spécificité de l'accompagnement du SESSAD.

# ANNEXES

## STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR THERAPEUTIQUE

### Médecin psychiatre

SESSAD « Des Rièzes et des Sarts »

#### **Organisation :**

- Présence au SESSAD pendant une demi-journée par semaine
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- Entretiens avec les familles et les usagers dans les locaux du SESSAD

#### **Objectifs :**

- Observation et évaluation initiales nécessaires
- Diagnostic médical et éventuellement traitement, après accord de la famille
- Validation de l'accompagnement par le SESSAD, comme le plus utile et le plus adapté vis-à-vis des difficultés et des besoins de l'utilisateur.
- Elaboration d'une stratégie thérapeutique
- Orientation de l'utilisateur et de sa famille vers d'autres spécialistes, si nécessaire
- Coordination de l'équipe et aide à ajuster l'accompagnement en fonction des difficultés constatées

#### **Moyens**

- Entretiens avec les parents et l'utilisateur pour l'admission avec période d'observation et évaluation
- Prescription : orthophonie, psychomotricité, kinésithérapie, psychothérapie
- Contact avec les différents intervenants médicaux, afin d'améliorer la cohérence des soins
- Travail avec la CDAPH (renouvellement d'accompagnement, nouvelles orientations, arrêt, allocation d'éducation spécialisée)
- Contribution à l'élaboration du PIA
- Réunion d'équipe
- Réunion de synthèse

#### **Evaluation**

- Entretiens avec les familles et les usagers
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions de début et de fin d'année avec la totalité des familles et des usagers
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité
- Réactualisation du projet de service

## STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR THERAPEUTIQUE

### Psychologie

SESSAD « Des Rières et des Sarts »

#### **Organisation :**

- 1 psychologue : 0.33 ETP
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- L'accompagnement peut s'effectuer au sein de l'établissement scolaire, au domicile ou occasionnellement au sein du service

#### **Objectifs :**

Le travail du psychologue s'articule autour de l'écoute. Il est le garant du cadre thérapeutique. Il donne sens au discours de l'utilisateur qui s'élabore dans un espace psychique bienveillant. Il accompagne au développement d'un mieux-être psychoaffectif dans le respect de la personnalité de chacun. Il évalue les difficultés à l'aide de tests psychométriques (WISC-R, WAIS-R, WPPSI...) Le psychologue aide à la compréhension des difficultés de l'utilisateur.

#### **Moyens :**

En direction de l'enfant :

- Offrir un espace psychique où travailler la souffrance
- Permettre à l'utilisateur de mettre des mots sur ses maux
- Travailler des notions d'estime de soi, de confiance en soi

En direction de la famille :

- Mettre en place un travail de guidance parental
- Accompagner les parents dans leur affectation narcissique, les rassurer, les déculpabiliser
- Etablir un lien de confiance
- Mettre en place des entretiens ponctuels pour faire le point sur l'évolution du projet de leur enfant
- Mettre en place des entretiens réguliers pour les soutenir dans leur fonction parentale

En direction des différents lieux de vie de l'utilisateur :

- Apporter un éclairage différent sur les comportements ou les difficultés
- Soutenir une équipe en faisant le lien entre les différents acteurs du projet individualisé
- Penser l'utilisateur dans sa globalité

Travail institutionnel :

- Participer à l'élaboration du PIA, à son suivi, à son évaluation
- Participer à la mise en œuvre du PPS
- Participer à la réflexion sur la démarche qualité

#### **Evaluation :**

- Entretiens avec les familles et les utilisateurs
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions de début et de fin d'année avec la totalité des familles et des utilisateurs
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité et réactualisation du projet de service

## STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR THERAPEUTIQUE

### Orthophonie

SESSAD « Des Rièzes et des Sarts »

#### **Organisation :**

- Présence au SESSAD sur 0,25 ETP
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- Travail dans les établissements scolaires ou au domicile

#### **Objectifs :**

- Mettre en place et/ou améliorer la communication verbale
- Développer la parole et le langage oral et écrit, autant dans le versant réceptif que dans le versant expressif
- Développer les stratégies compensatoires du handicap
- Faire prendre conscience de ses compétences
- Développer la confiance en soi dans le cadre de la communication verbale
  - avec l'adulte (famille, éducateurs, enseignants, etc.)
  - avec les pairs

#### **Moyens :**

- Bilan annuel des compétences, des besoins et des attentes
- Participation à des réunions de synthèse
- Contribution à l'élaboration et à l'évaluation du PIA
- Séances individuelles dans le cadre des lieux de vie (école, domicile) ; rarement, séances en petit collectif
- Accompagnement parental autour de la communication et du langage au domicile
- Participation à des rencontres d'information et de coordination avec les enseignants et/ou l'AVS
- Participation à des réunions de coordination au sein du service

#### **Evaluation :**

- Entretiens avec les familles et les usagers
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions de début et de fin d'année avec la totalité des familles et des usagers
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité
- Réactualisation du projet de service

## STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR THERAPEUTIQUE

### Psychomotricité

SESSAD « Des Rièzes et des Sarts »

#### **Organisation :**

- Présence au SESSAD sur 0,25 ETP
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- Travail dans les établissements scolaires ou dans la salle de psychomotricité de l'IME

#### **Objectifs :**

La psychomotricité s'intéresse à l'utilisateur dans sa globalité et vise à favoriser l'autonomie corporelle. Elle aide donc à nouer une relation plus harmonieuse avec lui-même et son environnement relationnel et matériel.

La psychomotricité permet :

- de réduire des retards de développement psychomoteur,
- de prévenir un éventuel échec scolaire lié à des troubles psychomoteurs,
- de renforcer les capacités d'adaptation et d'apprentissage,
- d'améliorer la maîtrise émotionnelle,
- de participer à la prévention des troubles du comportement ou de la personnalité.

#### **Moyens :**

- Passation et rédaction d'un bilan psychomoteur : révéler les difficultés, les compétences et les possibilités de l'utilisateur dans les différents domaines psychomoteurs (motricité globale et fine, organisation spatio-temporelle, latéralité, tonus, graphomotricité ...)
- Rencontre organisée avec les parents pour présenter les conclusions du bilan
- Réunion d'équipe
- Réunion de synthèse
- Contribution à l'élaboration du PIA
- Accompagnement mis en place si nécessaire : au vue des conclusions de ce bilan et après échange avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Séances individuelles ou en petit groupe au sein des locaux du service ou dans le lieu de scolarisation de l'utilisateur ou dans une salle communale ou à son domicile.
- Différentes techniques utilisées : le jeu spontané ou dirigé, l'expression corporelle, les activités sensori-motrices, les activités perceptivo-motrices, la relation, la graphomotricité.

#### **Evaluation**

- Entretiens avec les familles et les usagers
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions de début et de fin d'année avec la totalité des familles et des usagers
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité
- Réactualisation du projet de service

## STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR EDUCATIF

SESSAD « Des Rièzes et des Sarts »

### **Organisation :**

- Présence au SESSAD sur 1 ETP d'AMP et 1 ETP de d'éducateur spécialisé
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- Travail sur tous les lieux de vie de l'utilisateur

Le SESSAD constitue le support privilégié du processus d'accompagnement scolaire mais son action ne se limite pas à cette fonction. Sa souplesse lui permet d'accompagner toutes les dimensions de la vie sociale de l'utilisateur.

Les éducateurs sont le lien entre les diverses situations, les multiples personnes qui gravitent autour du projet individualisé d'accompagnement. Les professionnels doivent adapter l'accompagnement scolaire et extra-scolaire de l'utilisateur et élaborent un diagnostic éducatif en cohérence avec le projet de service.

### **Objectifs :**

#### ▪ **En direction de l'utilisateur :**

- Favoriser l'accompagnement scolaire
- Favoriser le maintien dans sa famille
- Favoriser le développement cognitif et la socialisation
- Optimiser ses compétences
- Améliorer l'image de soi
- Développer ses capacités d'adaptation

#### ▪ **En direction de la famille**

- Redéfinir la place de l'utilisateur
- Favoriser la communication entre l'utilisateur et sa famille
- Aider à maintenir ou rétablir, avec l'école et l'environnement social, des relations visant à faciliter la scolarisation de leur enfant
- Accompagner la famille dans la reconnaissance et l'acceptation du handicap
- Aider, accompagner les parents dans leur questionnement sur les difficultés rencontrées par leur enfant
- Rassurer sur les capacités et les possibilités d'évolution de leur enfant
- Conforter la famille dans ses compétences éducatives à percevoir et à reconnaître les besoins et attentes de leur enfant

Les éducateurs incitent à la distinction des rôles et places dans la famille. Ils ont une position de rappel des lois et règles sociales permettant à l'utilisateur de s'y inscrire en tant que citoyen.

#### ▪ **En direction des différents professionnels :**

- développer un partenariat avec les services extérieurs
- instaurer un dialogue dans le respect des fonctions et de la déontologie de chaque partenaire
- transmettre la problématique de l'utilisateur dans les limites du respect de la famille.

Les connaissances des missions et des actions des différents partenaires et services extérieurs sont nécessaires tout comme la reconnaissance du SESSAD par ces mêmes instances.

Les éducateurs veillent et portent une attention permanente à l'évolution des connaissances techniques et théoriques du champ médico-social afin d'interroger sa propre pratique.

### **Moyens :**

- Réunion d'équipe
- Réunion de synthèse
- Contribution à l'élaboration du PIA
- Suivi individuel dans les différents lieux de vie de l'utilisateur (famille, école, loisirs, bibliothèque...) et au service
- Suivi collectif en petit groupe en activités extérieures (culturelles, sportives, découvertes...) ou au service
- Jeux éducatifs, utilisation de l'outil informatique (internet...)

### **Evaluation**

- Entretiens avec les familles et les usagers
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions de début et de fin d'année avec la totalité des familles et des usagers
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité
- Réactualisation du projet de service

## STRATEGIE D'ACTION DU SECTEUR PEDAGOGIQUE

SESSAD « Des Rièzes et des Sarts »

### **Organisation :**

- Enseignant spécialisé (0.50 ETP) mis à disposition par l'Education Nationale
- Calendrier de l'enseignant calqué sur le calendrier national
- Réunion hebdomadaire avec l'équipe
- Travail réalisé dans les établissements scolaires

### **Objectifs :**

- Diagnostiquer, affiner, actualiser les besoins scolaires en fonction des notifications de la MDPH et en liaison avec l'enseignant d'accueil
- Apporter une aide spécifique basée sur les apprentissages scolaires
- Consolider les bases scolaires fondamentales
- Développer de nouvelles compétences dans le domaine transversal
- Restaurer la confiance du jeune dans son statut d'élève
- Gagner en aisance et autonomie scolaire
- Apporter conseils et informations aux enseignants accueillant un élève à besoin éducatif particulier
- Faire le lien entre l'école et la famille
- Participation à la mise en œuvre du PPS en coordination avec le PIA

### **Moyens :**

- Observation et bilan initial
- Réunion d'équipe
- Réunion de synthèse
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du PIA
- Participation aux réunions d'équipe pédagogique et aux ESS
- Accompagnement individuel ou en groupe dans ou en dehors de la classe, seul ou en co-intervention
- Aide aux stratégies de travail en dehors du temps scolaire
- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Travail en partenariat étroit avec les enseignants d'accueil

### **Evaluation**

- Entretiens avec les familles et les usagers
- Lien permanent avec les familles, restant disponible et à l'écoute
- Réunions de début et de fin d'année avec la totalité des familles et des usagers
- Bilan des objectifs, évaluation des PIA
- Equipe de suivi de la scolarisation
- Retour des enquêtes de satisfaction
- Bilan annuel d'activité de l'équipe pluridisciplinaire
- Démarche qualité
- Réactualisation du projet de service